

# Consultation

## La recherche qualitative dans le contexte de l'EPTC

Décembre 2006



Suivi du rapport intitulé *Pour que tous puissent s'exprimer*  
et document de travail

**Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche**  
Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences  
humaines (CTSH)



Government of  
Canada

Gouvernement du  
Canada

Canada

Secrétariat en éthique de la recherche  
350, rue Albert  
Ottawa ON Canada  
K1A 1H5  
Téléphone : 613.996.0072  
Télécopieur : 613.996.7117  
[ctsh@ger.ethique.gc.ca](mailto:ctsh@ger.ethique.gc.ca)  
[www.ger.ethique.gc.ca](http://www.ger.ethique.gc.ca)



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Interagency Advisory Panel  
on Research Ethics

Groupe consultatif interagences  
en éthique de la recherche

Ottawa, Canada  
K1A 1H5

Février 2007

Chers collègues,

**Objet : Faites entendre votre voix quant aux changements éventuels à l'EPTC**

Le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (GER) et le Secrétariat en éthique de la recherche sont heureux d'annoncer un appel de commentaires sur un document de discussion. Nous invitons les suggestions de la communauté en vue de modifications éventuelles à l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC)*.

**Quoi** : Le GER vous invite à aider à façonner l'avenir de l'EPTC en participant à son processus de consultation. Celle-ci comporte des analyses, des propositions et des questions des comités de travail pluridisciplinaires du GER sur des documents portant sur des changements éventuels à l'EPTC. Le document porte sur *La Recherche qualitative dans le contexte de l'EPTC*.

**Quand** : La consultation présente sera ouverte de février à avril 2007. Pour de plus amples renseignements sur d'autres consultations du GER prévues pour 2007, veuillez visiter notre site Web, [www.ger.ethique.gc.ca](http://www.ger.ethique.gc.ca).

**Qui** : Il s'agit d'une consultation publique. Nous recherchons la participation des membres des comités d'éthique de la recherche, des universités et des établissements de recherche, des administrateurs, des chercheurs, des participants à la recherche, des éthiciens, des analystes, des responsables des politiques, des utilisateurs de l'EPTC et des autres collègues.

**Comment** : Chaque consultation comprend :

- ✓ un appel de commentaires écrits;
- ✓ concernant un document de consultation de 30 pages;
- ✓ au cours d'une période de consultation de 60 à 90 jours;
- ✓ accompagné d'instructions sur comment transmettre les commentaires.

**Pourquoi** : Les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines ont mis sur pied le GER afin d'obtenir des conseils indépendants et pluridisciplinaires quant aux changements à l'EPTC. Le GER et l'EPTC ont besoin de l'expertise et de l'expérience diversifiées et des points de vue et voix des personnes qui se servent de l'EPTC. Dès sa création, le GER s'est engagé à mettre en œuvre ses principes primordiaux, par le biais d'instruments et de processus publics, dans l'élaboration des conseils qu'il donne grâce à un processus inclusif, interactif, pluridisciplinaire, consultatif et transparent.

Obtenir les commentaires de divers intervenants ne mènera pas nécessairement à un consensus sur les principaux défis que l'EPTC doit relever. Aucun système démocratique ne peut garantir cela, néanmoins le GER est convaincu qu'une telle participation confère aux utilisateurs de l'EPTC une bonne occasion de contribuer, grâce à l'analyse, aux débats et aux commentaires écrits, aux enjeux et aux réponses et ce, dans le but de renforcer l'EPTC.

**Canada**

## Document et période de la consultation

Le GER a demandé à ses comités de travail d'examiner les principales questions entourant l'EPTC par le biais de consultations auprès du milieu dans le cadre de l'élaboration de recommandations de conseils du GER aux Organismes (CRSH, CRSNG, IRSC).

***La recherche qualitative dans le contexte de l'EPTC*** : une consultation de 60 jours tenue **du 16 février 2007 au 16 avril 2007** pour obtenir les commentaires des intervenants du milieu sur un document de travail concernant les recommandations provisoires portant sur des changements éventuels à l'EPTC. Cet appel est lancé par le Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines (CTSH).

**Coordonnées** : Pour toute question sur les consultations ou pour obtenir un document de consultation, veuillez communiquer avec le Secrétariat en éthique de la recherche du GER à : [secretariat@ger.ethique.gc.ca](mailto:secretariat@ger.ethique.gc.ca); faites le 613.996.0072 ou visitez le GER sur le Web à : [www.ger.ethique.gc.ca](http://www.ger.ethique.gc.ca).

Pour vous abonner à l'information sur les consultations, les publications, les modifications à l'EPTC, etc., visitez notre page en ligne « abonnement » pour vérifier que nous avons votre nom et vos coordonnées.

Merci à l'avance de prendre le temps de participer à la consultation et de nous faire parvenir vos commentaires que nous aimerons recevoir au cours des prochains mois.



Bruce P. Clayman  
Président  
Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche



Derek J. Jones  
Directeur exécutif  
Secrétariat en éthique de la recherche

## Appel de commentaires

### *La recherche qualitative dans le contexte de l'EPTC*

**Période de consultation : du 16 février au 16 avril 2007**

---

La présente a pour objet de vous inviter à participer à une consultation sur le développement de l'*Énoncé de politique de trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC) afin d'y inclure davantage l'ensemble diversifiée de la communauté de recherche canadienne en répondant mieux aux besoins des collectivités de recherche en sciences humaines privilégiant la recherche qualitative.

La date limite pour la réception des commentaires est fixée au **16 avril 2007**, par courriel à l'adresse suivante, [ctsh@ger.ethique.gc.ca](mailto:ctsh@ger.ethique.gc.ca), ou par télécopieur au **613.996.7117**.

**Aidez-nous à assurer la plus grande diffusion possible à cet appel public en le transmettant aux personnes qui pourraient être intéressées par ces enjeux et questions.**

---

#### **Contexte**

Le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (GER)<sup>1</sup> est un organisme composé d'experts externes, créé en novembre 2001, par les trois Organismes subventionnaires fédéraux du Canada (les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada) afin d'appuyer l'élaboration et l'évolution de leur politique conjointe en matière de l'éthique de la recherche, l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC). L'engagement d'en faire un document vivant et « évolutif » et d'aborder les nouveaux progrès en recherche et les lacunes cernées dans la politique a conduit les Organismes à mandater le GER à les conseiller en matière de l'évolution, de l'interprétation et de la mise en application ainsi que des besoins en éducation qui s'y rapportent. Les avis indépendants et pluridisciplinaires prodigués par le GER visent à promouvoir des normes d'éthique élevées, à protéger les participants à la recherche, et à accroître l'obligation de rendre compte en matière d'éthique de la recherche.

#### **La recherche en sciences humaines et l'EPTC**

Afin de remplir son mandat, le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (GER) a créé plusieurs groupes de travail, dont le Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines (CTSH)<sup>2</sup> établi en novembre 2002. Le mandat du CTSH est de donner des avis et d'élaborer des recommandations pour le GER concernant (a) les priorités et (b) les méthodes et les stratégies pour répondre de façon cohérente aux questions éthiques prioritaires pour la recherche avec des êtres humains en sciences humaines ainsi que de (c) coordonner et encadrer le suivi des recommandations portant sur les questions prioritaires en sciences humaines telles que définies par le GER, en vue d'ajouts ou de révisions à l'EPTC. A l'instar des principes primordiaux<sup>3</sup>, le travail du Comité s'appuie sur des principes de transparence, d'échanges et de consultation.

---

<sup>1</sup> <http://www.ger.ethique.gc.ca/>

<sup>2</sup> <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc.cfm>

<sup>3</sup> <http://www.ger.ethique.gc.ca/francais/aboutus/FirstPrinciples.cfm>

## **Enjeux éthiques dans le cadre de la recherche qualitative et appel aux commentaires de la communauté de recherche**

A la suite de la consultation de la communauté en 2003 et un rapport en résultant, *Pour que tous puissent s'exprimer*<sup>4</sup>, le CTSH a développé un plan de travail comprenant le développement d'un document de discussion sur les enjeux éthiques liés à la recherche qualitative faisant appel à des participants de recherche. Le Comité cherche présentement à obtenir des commentaires et réactions sur le document de travail de la part de la communauté de recherche qui pourrait être influencée par les enjeux décrits dans le document, c'est-à-dire les chercheurs, les membres et administrateurs des CÉR, les participants à la recherche et tout autre intervenant qui pourrait être intéressé par ces questions, afin de déterminer si ces enjeux et les propositions connexes sont fondés ainsi que d'éviter d'intervenir dans les démarches et les domaines déjà couverts dans l'EPTC. Les commentaires de la communauté de recherche seront d'une aide précieuse au Comité lors de la rédaction de ses recommandations de politiques sur les enjeux relatifs à la recherche qualitative qui pourraient faire l'objet de révisions dans l'EPTC ou pour tout autre recommandation qui toucherait à la mise en œuvre, l'utilisation et l'interprétation de l'EPTC. Nous vous invitons à nous envoyer des commentaires que le Comité devrait examiner selon vous. Le Comité vous invite également à répondre aux questions précises qui sont reprises dans le document joint et à joindre tout commentaire que vous jugez important pour aider le Comité à définir les étapes suivantes.

### **Étapes suivantes**

Les étapes suivantes comprennent l'examen des commentaires reçus, la rédaction de recommandations et une autre consultation publique portant sur ces recommandations.

Veillez envoyer vos commentaires au CTSH par courriel à [csth@ger.ethique.gc.ca](mailto:csth@ger.ethique.gc.ca), ou par fax au 613.996.7117 au plus tard **le 16 avril 2007**.

<b>Contacts:</b> Secrétariat en éthique de la recherche CTSH, Recherche qualitative 350, rue Albert Ottawa K1A 5H6	<b>Courriel :</b> <a href="mailto:ctsh@ger.ethique.gc.ca">ctsh@ger.ethique.gc.ca</a> <b>Tél. SER :</b> 613.996.0072 <b>Tél. Thérèse De Groot :</b> 613.996.1062 <b>Télécopieur :</b> 613.996.7117
--	--

Pour obtenir un exemplaire du document de consultation, veuillez communiquer avec le [secretariat@ger.ethique.gc.ca](mailto:secretariat@ger.ethique.gc.ca)

---

<sup>4</sup> <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc/reporttopre.cfm>

---

# La recherche qualitative dans le contexte de l'EPTC :

Suivi du rapport intitulé *Pour que tous  
puissent s'exprimer* et document de travail

**Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en  
sciences humaines (CTSH)**

décembre 2006

---

## Membres

Mary Blackstone (Ph.D.)  
Lisa Given (Ph.D.)  
Joseph Lévy (Ph.D.)  
Michelle McGinn (Ph.D.)  
Patrick O'Neill (Ph.D.) (président)  
Ted Palys (Ph.D.)  
Will van den Hoonaard (Ph.D.)

## Membres d'office

Glenn Griener (Ph.D.) (CNERH)  
Deborah Poff (Ph.D.) (FCSH)  
Keren Rice (Ph.D.) (CRSH)

## Secrétariat en éthique de la recherche

Thérèse De Groot

## **Période de consultation : du 16 février au 16 avril 2007**

Le contenu et les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des membres du CTSH qui les ont élaborés pour considération par le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche et à des fins de consultation. Ils ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou la politique du Groupe consultatif interagences ou du Secrétariat en éthique de la recherche.

A des fins de consultation, on peut communiquer avec le CTSH à :  
[ctsh@ger.ethique.gc.ca](mailto:ctsh@ger.ethique.gc.ca)



---

# TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	5
1. BUTS .....	6
2. PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT DE TRAVAIL.....	7
3. CARACTÉRISTIQUES D'UN CHAPITRE SUR LA RECHERCHE QUALITATIVE PROPOSÉ POUR L'EPTC .....	8
A. LA PHILOSOPHIE DES APPROCHES QUALITATIVES ET INTERPRÉTATIVES .....	9
B. NATURE DE LA RECHERCHE QUALITATIVE ET INTERPRÉTATIVE .....	9
C. TYPES DE RECHERCHE QUALITATIVE ET INTERPRÉTATIVE.....	9
D. PRATIQUES DE LA RECHERCHE ET EXIGENCES MÉTHODOLOGIQUES.....	10
E. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DE LA RECHERCHE QUALITATIVE .....	12
4. CONSÉQUENCES POUR L'EPTC ET LES PROCESSUS D'ÉVALUATION ÉTHIQUE .....	13
A. APERÇU DES QUESTIONS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE LIÉES À LA RECHERCHE QUALITATIVE ET CONSÉQUENCES POUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE L'EPTC .....	14
a) <i>Relations préalables et continues entre le ou les participants à la recherche         et les chercheurs.....</i>	14
b) <i>Détermination du moment opportun et du degré d'évaluation par le CÉR,         tenant compte de la conception de la recherche, de sa mise en œuvre et de sa durée.....</i>	15
c) <i>Renseignements personnels identifiables et autres données de recherche : rôle(s) des         participants à la recherche.....</i>	17
d) <i>Consentement libre et éclairé .....</i>	18
e) <i>Analyser, équilibrer et répartir les inconvénients et les avantages liés aux paradigmes de         recherche qualitative .....</i>	19
f) <i>Études sans sujets humains.....</i>	20
B. CONSÉQUENCES POUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION EFFECTUÉE PAR LES CÉR ET CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES À EXAMINER PAR LES CHERCHEURS ET LES CÉR .....	21
a) <i>Évaluation et approbation préalables par les CÉR .....</i>	21
b) <i>Évaluation éthique de la recherche effectuée par les étudiants dans le cadre de leur         programme de cours .....</i>	22
c) <i>Évaluation scientifique de recherches en sciences humaines ayant un risque         supérieur au risque minimal .....</i>	22
5. PROCHAINES ÉTAPES .....	23
ANNEXE A – CÉR ET QUESTIONS ADDITIONNELLES LIÉES À LA RECHERCHE QUALITATIVE .....	25
ANNEXE B – LECTURES SUGGÉRÉES .....	27
ANNEXE C – CADRE DE RÉTROACTION DU CTSH: LISTE DES QUESTIONS .....	29

---



---

1

2

## RÉSUMÉ

3

Selon les commentaires de chercheurs de partout au Canada, l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC) ne reflète pas suffisamment les approches de la recherche qualitative. Le présent document de travail propose certaines réflexions portant sur la recherche qualitative par rapport à l'EPTC, y compris les caractéristiques principales de la recherche qualitative qui pourraient devenir l'assise d'un chapitre spécial de l'EPTC. Le présent document identifie et commente aussi les conséquences des approches qualitatives pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains et pour le processus d'évaluation de l'éthique des projets de recherche proposés et/ou en cours.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Par le truchement du présent document de travail, le CTSH sollicite les suggestions des chercheurs (y compris les administrateurs de l'éthique de la recherche, les membres des Comités d'éthique de la recherche (CÉR), toutes les personnes oeuvrant dans le domaine des sciences humaines et autres disciplines ainsi que du grand public) concernant notre intention de recommander au Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (GER) qu'un chapitre sur la recherche qualitative soit inséré dans l'EPTC afin que ce document reflète pleinement la diversité des différentes méthodes de recherche. Le CTSH sollicite aussi des suggestions du milieu au sujet des conséquences sur l'éthique (y compris sur les processus des CÉR) qu'il a répertoriées et qui sont pertinentes à la recherche qualitative.

# 1. BUTS

En mai 2003, le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (GER) demandait au Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines<sup>1</sup> (CTSH) d'examiner du point de vue des sciences humaines l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC). Le Comité entreprenait de cerner et de prioriser des questions y afférentes et de faire des suggestions afin de les résoudre. En juin 2004, le CTSH publiait le document intitulé « *Pour que tous puissent s'exprimer* »<sup>2</sup>. Ce rapport présentait une analyse des opinions et de l'expertise tirées d'une grande consultation auprès des experts des sciences humaines au Canada sur des questions relatives à l'éthique de la recherche et aux pratiques actuelles des Comités d'éthique de la recherche (CÉR). Ce processus de consultation a suscité un certain nombre de recommandations pour modifier l'EPTC en ce qui concerne les besoins des chercheurs dans ces disciplines très diverses.

Parmi les recommandations de ce rapport, le CTSH favorisait :

...de donner plus d'information au sujet de la diversité des démarches de recherche qui caractérisent les sciences humaines (SH) et de poursuivre dans cette voie pour adapter le processus de l'évaluation éthique compte tenu de ses caractéristiques et de ses différences<sup>3</sup>.

Le rapport a cerné le besoin de se pencher sur la définition du risque minimal du point de vue de disciplines autres que celles des sciences biomédicales et expérimentales et celui d'équilibrer les droits des sujets de la recherche, notamment dans les sciences humaines, avec la nécessité d'une recherche libre et ouverte. Cet équilibre, « ... devrait être proportionnel à l'ampleur minimale de l'inconvénient possible qui caractérise la plupart des recherches en sciences humaines »<sup>4</sup>.

*Pour que tous puissent s'exprimer* a aussi énuméré ce qui devrait être examiné plus à fond, notamment en ce qui concerne les sciences humaines :

1. l'approche au consentement éclairé et la diversité des relations éthiques entre les chercheurs et les participants dans les sciences humaines;
2. la variété des contextes de recherche dans lesquels surviennent des questions d'anonymat et de confidentialité;
3. la clarté des conditions par lesquelles les CÉR décident des normes scientifiques des propositions de recherche;
4. la reconnaissance d'un programme de recherche à long terme, ce qui est souvent la norme pour de nombreux chercheurs des sciences humaines;
5. la nécessité de lignes directrices standardisées pancanadiennes pour les programmes de recherche supervisés visant à l'acquisition d'habiletés de recherche chez les étudiants;
6. les complexités de la recherche internationale, intersociétale et interculturelle;
7. l'absence presque totale de documentation concernant la recherche-crédation dans le domaine des arts, des beaux-arts et des arts de la scène .

---

<sup>1</sup> Voir <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc.cfm>

<sup>2</sup> Le rapport complet (2004) est disponible au site Web du GER au <http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/publicationsandreports/publicationsandreports.cfm>

<sup>3</sup> *Pour que tous puissent s'exprimer*, p. 7.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 8

66 Dans le présent document de travail, le CTSH poursuit les travaux issus de *Pour que tous*  
67 *puissent s'exprimer* portant précisément sur les questions soulevées par les chercheurs qui  
68 privilégient la recherche qualitative et par les personnes qui travaillent à l'intérieur de  
69 paradigmes interprétatifs<sup>5</sup>, des domaines couvrant une quantité considérable de recherche dans  
70 les sciences humaines. Le CTSH est d'avis que ces questions sont soulevées non seulement au  
71 Canada, mais aussi par les chercheurs qui privilégient la recherche qualitative partout au monde,  
72 ainsi que par les spécialistes de l'éthique de la recherche<sup>6</sup>. Le présent document reflète la  
73 réflexion actuelle du CTSH au sujet des questions entourant la recherche qualitative et  
74 interprétative dont il faudrait tenir compte dans l'EPTC. Il propose aussi des pistes de réflexion  
75 préliminaires portant sur la recherche qualitative et interprétative ainsi que sur ses conséquences  
76 pour le processus d'éthique de la recherche, mais qui n'ont pas encore été abordées dans l'EPTC,  
77 des dimensions qui ont été identifiées comme préoccupantes au cours des consultations menant  
78 au document *Pour que tous puissent s'exprimer*. Il porte aussi sur certaines des préoccupations  
79 soulevées par les nombreux chercheurs qualitatifs et interprétatifs qui ont participé le plus  
80 activement à nos consultations auprès des chercheurs des sciences humaines du Canada et dont  
81 les points de vue et les approches n'ont pas encore été pleinement reconnus dans l'EPTC.

82 Les sections 2 et 3 portent sur la recherche qualitative et interprétative afin de présenter  
83 des définitions et de fournir de l'information sur ces enjeux. La section 4 identifie une série de  
84 conséquences de la discussion sur la recherche qualitative pour l'EPTC et l'évaluation éthique,  
85 alors que la section 5 envisage les étapes ultérieures.

86 L'objectif du présent document de travail n'est pas de proposer des recommandations de  
87 politique finales, mais plutôt de proposer certaines orientations éventuelles qui pourront mener à  
88 des recommandations subséquentes. Nous espérons ainsi favoriser d'autres discussions au sein de  
89 la communauté des chercheurs. L'élaboration et la recommandation par le CTSH d'options de  
90 politiques précises et de propositions de changement de l'EPTC proviendront de ce dialogue et  
91 pourraient faire l'objet de consultations futures.

92 Nous invitons la communauté des chercheurs, les administrateurs de l'éthique de la  
93 recherche, les membres des CÉR et toutes les personnes du domaine des sciences humaines, des  
94 autres disciplines et du grand public intéressées à nous adresser des commentaires sur le présent  
95 document de travail. Nous pourrions en tenir compte avant de préparer des recommandations pour  
96 examen par le GER<sup>7</sup>. Le CTSH serait heureux de recevoir des réactions de nature générale et des  
97 réponses aux questions spécifiques soulevées dans le présent document.

## 99 2. PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT DE 100 TRAVAIL

101  
102 Le CTSH adhère aux principes de l'EPTC. Le présent document de travail vise à montrer que la  
103 mise en œuvre de ces principes dans le contexte d'un paradigme qualitatif doit être réexaminée.  
104 Bien que la visée de l'EPTC soit de « ... structurer des normes éthiques transcendant toutes ces  
105 disciplines » (p. i.2), les auteurs ne visaient jamais par cet objectif à créer un ensemble homogène  
106 et unique de « bonnes » réponses aux questions d'éthique de la recherche ou de faire en sorte que

---

<sup>5</sup> Les paradigmes « interprétatifs » sont axés sur l'importance de considérer les données comme des portes d'accès au monde subjectif des participants à la recherche. De telles données ne peuvent faire l'objet de mesures « objectives », elles sont plutôt « subjectives » puisqu'elles seront interprétées par le chercheur.

<sup>6</sup> Veuillez vous référer à « Second consultation, Draft of the National Statement on Ethical Conduct in Human Research, developed by the National Health and Medical Research Council, Australian Research Council & Australian Vice-Chancellors' Committee », janvier 2006, <http://www.nhmrc.gov.au/ethics/human/ahec/projects/statementsec.htm>.

<sup>7</sup> Les commentaires peuvent être envoyés au CTSH à [ctsh@ger.ethique.gc.ca](mailto:ctsh@ger.ethique.gc.ca).

107 l'expression de principes communs affaiblit la diversité qui constitue la force de l'entreprise de  
108 recherche. S'il est clair qu'il y a des principes généraux en éthique de la recherche qui  
109 transcendent les limites disciplinaires et épistémologiques – le respect de la dignité humaine; la  
110 confidentialité; le consentement libre et éclairé; le conflit d'intérêts; et les autres principes décrits  
111 dans l'EPTC – il est tout aussi clair que la manière dont ces principes sont envisagés et mis en  
112 œuvre dans le contexte d'un projet de recherche donné variera et que les pratiques qui ont du sens  
113 et qui sont entièrement éthiques dans un contexte peuvent créer une confusion ou sembler non  
114 éthiques dans un autre. L'entreprise de la recherche au Canada est très diversifiée quant aux  
115 thèmes et aux modèles de recherche utilisés; notre approche de l'éthique de la recherche doit être  
116 tout aussi diversifiée et appropriée aux divers paradigmes de recherche employés dans l'ensemble  
117 canadien.

118 Le présent document de travail cherche à fournir une compréhension des approches de  
119 recherche qui diffèrent des approches plus positivistes et quantitatives sous-jacentes à la plupart  
120 des travaux dans les disciplines biomédicales, des sciences naturelles, de l'ingénierie et dans  
121 plusieurs sciences sociales. S'il existe un objectif directeur qui doit être transmis aux CÉR et à  
122 l'ensemble des chercheurs, ainsi qu'au public canadien, c'est la nécessité de reconnaître les  
123 différents présupposés qui guident les démarches de recherche plus qualitatives ou interprétatives,  
124 d'apprécier les interrelations différentes qui surviennent entre les participants et de comprendre  
125 les implications de ces différences sur l'éthique de la recherche et sur le processus d'évaluation  
126 éthique de la recherche. La recherche qualitative a une longue histoire en anthropologie, en  
127 sociologie, en éducation et dans de nombreuses autres disciplines bien établies des sciences  
128 humaines, ainsi que dans de nombreux domaines<sup>8</sup> des sciences de la santé (p. ex. les sciences  
129 infirmières). Le présent document de travail vise à inclure ces points de vue et ces disciplines  
130 dans le dialogue plus large au sujet de l'éthique de la recherche au Canada.

131 Éventuellement, toute proposition substantive ou textuelle qui proviendra de cette  
132 consultation élargie devrait aussi être envisagée à la lumière des enjeux touchant les peuples  
133 autochtones affectés par la recherche en sciences humaines et, plus particulièrement, par la  
134 recherche qualitative. Les notions d'autoreprésentation et de représentations étrangères de  
135 l'expérience autochtone, les processus spécifiques de consentement ainsi que la propriété, le  
136 contrôle et l'analyse des données sont des éléments utiles pour améliorer l'EPTC afin de mieux  
137 refléter les préoccupations des chercheurs en qualitatif tout comme celles des peuples  
138 autochtones.  
139

### 140 **3. CARACTÉRISTIQUES D'UN CHAPITRE SUR LA** 141 **RECHERCHE QUALITATIVE PROPOSÉ POUR** 142 **L'EPTC**

143  
144 Quiconque tente de comparer la recherche qualitative et quantitative doit être conscient d'un  
145 certain nombre d'éléments clés qui guident de telles comparaisons. Dans le discours actuel sur  
146 l'interdisciplinarité et le zèle avec lequel les différentes disciplines s'empruntent des paradigmes  
147 de recherche on observe une tendance à ne pas tenir compte des différences entre la recherche  
148 qualitative et quantitative, avec aussi comme effet de minimiser ainsi d'importantes conséquences  
149 sur l'éthique. Pour certaines personnes, la caractérisation de la recherche qualitative est soit trop  
150 large, soit trop étroite; pour d'autres, établir les distinctions entre la recherche qualitative et  
151 quantitative apparaît soit comme une tâche inutile, soit comme une tâche urgente.

---

<sup>8</sup> *Les sciences sociales et humaines dans la recherche en santé, un aperçu canadien des domaines de recherche et des approches inédites favorisant la compréhension et la prise en charge des problèmes de santé*, IRSC et CRSH, 2000, voir : [http://www.sshrc.ca/web/about/publications/ahprc\\_f.pdf](http://www.sshrc.ca/web/about/publications/ahprc_f.pdf)

152

153 **A. La philosophie des approches qualitatives et interprétatives**

154

155 Nous signalerons certains des mots, des phrases et des images qui sont fréquemment associés à la  
156 recherche qualitative. Les paragraphes qui suivent illustreront certains des grands thèmes des  
157 approches qualitatives et interprétatives.

158 Les approches qualitatives privilégient une approche centrée sur l'être humain, qui  
159 souligne l'importance de comprendre la vision du monde des personnes. Cette approche nécessite  
160 que les chercheurs comprennent comment les individus interprètent et donnent un sens à ce qu'ils  
161 disent et à ce qu'ils font, et à d'autres objets dans leur monde (y compris les autres personnes),  
162 avec lesquels ils sont en rapport. La connaissance à un plan aussi bien individuel que culturel est  
163 traitée comme une construction sociale. Une conséquence de cette approche est que toute  
164 connaissance est au moins à un certain degré interprétative et donc dépendante du contexte social.  
165 Elle est aussi façonnée par le point de vue personnel (et peut-être par les valeurs) du chercheur  
166 comme observateur.

167

168 **B. Nature de la recherche qualitative et interprétative**

169

170 Quelle que soit la discipline qui utilise la recherche qualitative, il est convenu qu'une telle  
171 recherche « n'est pas conforme aux hypothèses fondamentales de ce que devrait être la recherche  
172 dans le modèle biomédical »<sup>9</sup>[trad.]. La recherche qualitative et interprétative favorise  
173 l'émergence de concepts et de théories ainsi que de stratégies précises de recherche au cours de la  
174 réalisation de la recherche elle-même. Ces approches cherchent à impliquer le chercheur dans les  
175 données, tout en accordant une grande attention au monde des participants à la recherche. Les  
176 questions de recherche, l'orientation de la recherche et le type de données à recueillir sont des  
177 éléments en constante évolution dans ce genre de recherche.

178 Les chercheurs qualitatifs et interprétatifs adoptent normalement le point de vue que ce  
179 n'est qu'après qu'un chercheur ait pénétré dans le monde des participants à la recherche, dans le  
180 terrain de recherche ou dans le milieu social concerné, qu'il sera en mesure de définir des enjeux  
181 et des sujets de recherche pertinents à examiner. Bien que des questions initiales de recherche  
182 puissent être décrites dans le plan de recherche, les CÉR devraient être sensibilisés au fait qu'il  
183 arrive souvent que des questions précises (ainsi que des changements et/ou la découverte de  
184 sources de données) n'émergent qu'au cours de la réalisation même du projet de recherche.

185

186 **C. Types de recherche qualitative et interprétative**

187

188 Des stratégies à la fois traditionnelles et innovatrices de recherche caractérisent les devis de la  
189 recherche qualitative et interprétative. On retrouve de nombreux chevauchements entre les  
190 disciplines dans l'utilisation de ces devis, que ce soit en sciences infirmières, en éducation, en  
191 recherche théâtrale, en histoire ou dans les autres disciplines des sciences humaines.

192 Tout d'abord, les termes « qualitatif » et « interprétatif » relatifs à la recherche couvrent  
193 une vaste gamme de paradigmes ou de perspectives, qui se chevauchent comme nous l'avons  
194 mentionné plus haut. La recherche qualitative et interprétative comprend, mais sans y être limitée,  
195 des approches méthodologiques que l'on nomme, par exemple, l'ethnographie, l'observation  
196 participante, la recherche sur le terrain, la recherche action participative, l'histoire orale, l'analyse  
197 textuelle, l'analyse du discours, la théorie ancrée<sup>10</sup>, la recherche inductive et de nombreux autres

---

<sup>9</sup> Carolyn Ells et Shawna Gutfreund. (2006) « Notes on the Discipline : Myths about Qualitative Research and the *Tri-Council Policy Statement*. » *Canadian J. of Sociology*. 31 (3) : 370.

<sup>10</sup> La théorie ancrée implique un processus délibéré et constant de vérification des données par rapport à la théorie et l'incorporation de la théorie à l'étape suivante de la cueillette de données.

198 types. Certains décrivent simplement ces paradigmes comme de la « recherche inductive ». Les  
199 chercheurs se servent aussi du terme recherche « émergente » pour se référer aux paradigmes de  
200 recherche qualitative et interprétative. Le présent document se sert de tous ces termes pour se  
201 référer à l'ensemble de ces types de recherche.

202 L'évolution dans les champs des disciplines en sciences humaines indique la  
203 prépondérance de plus en plus importante des méthodes qualitatives. Par exemple, l'observation  
204 participante était autrefois la méthode principale des disciplines fondées sur le travail de terrain  
205 telles que l'anthropologie socioculturelle et le folklore, mais ces dernières années, des méthodes  
206 semblables sont devenues plus répandues dans d'autres disciplines<sup>11</sup>. L'observation participante  
207 prend place fréquemment dans des communautés vivantes, naturelles et complexes et elle est  
208 associée à la recherche ethnographique où le chercheur « est plongé dans les activités  
209 quotidiennes continues de la communauté désignée afin de pouvoir décrire le contexte social, les  
210 relations et les processus pertinents à l'objet d'étude »<sup>12</sup> [trad.]. « Le rôle du chercheur est  
211 d'obtenir un 'aperçu holistique' » [trad.] du contexte étudié<sup>13</sup>. La recherche par l'observation en  
212 milieu naturel<sup>14</sup> est de deux genres : elle peut être ainsi « non participative » ou « participative »,  
213 bien que, en pratique, dans certains cas la recherche commence en étant non participative pour  
214 arriver à une étape d'observation participante après avoir traversé plusieurs étapes intermédiaires.  
215 Des chercheurs en qualitatif s'impliquent parfois dans une recherche critique qui remet en  
216 question les structures et les activités sociales qui favorisent l'inégalité et l'injustice. Ils peuvent  
217 impliquer des participants à la recherche qui sont hautement vulnérables à cause de leur  
218 stigmatisation sociale et/ou légale associée à leur activité ou à leur identité et qui peuvent avoir  
219 très peu confiance dans la justice, les agences sociales, et/ou les autorités universitaires. Dans ce  
220 contexte, les chercheurs peuvent parler de « recherche émancipative » pour décrire leurs travaux.

221 Ces méthodes évoluent constamment et de nombreux chercheurs considèrent qu'il est  
222 avantageux de combiner des méthodes plus traditionnelles, telles que l'observation en milieu  
223 naturel et l'observation participante, les entrevues et les récits de vie, avec des approches plus  
224 nouvelles qui comprennent des méthodes comme la recherche action participative, la recherche  
225 expérientielle, l'histoire orale, la vidéo et les nouveaux médias, ainsi que l'étude de biographies  
226 inédites et publiées et de journaux personnels pour n'en nommer que quelques-unes. Il est  
227 important de prendre note que cette liste n'est pas exhaustive : il n'est pas possible d'établir un  
228 catalogue définitif et permanent de ces nouvelles méthodes.

229

#### 230 **D. Pratiques de la recherche et exigences méthodologiques**

231

232 Plusieurs des pratiques de recherche et des exigences méthodologiques qui caractérisent les  
233 approches qualitatives de la recherche sont semblables à celles qui caractérisent des approches  
234 quantitatives – par exemple une préoccupation quant à la fiabilité et la validité – mais, comme  
235 c'est le cas pour les principes d'éthique, les critères sont adaptés au sujet de recherche particulier  
236 et aux défis du projet de recherche qualitative choisi. Une telle recherche fait appel à de multiples  
237 sources d'information et de stratégies de collecte des données, notamment des entrevues avec des  
238 personnes qui peuvent exprimer différents points de vue au sujet de la personne ou du phénomène  
239 étudié, des observations sur le terrain, du matériel d'archives allant de journaux personnels à des

---

<sup>11</sup> « A Note on Participant Observation [Université Memorial de Terre-Neuve]. »

<http://www.mun.ca/research/ethics/icehr/guidelines.html#observation>. Consulté le 4 novembre 2004.

<sup>12</sup> Voir l'énoncé de la American Anthropological Association (4 juin 2004, « Statement on Ethnography and Institutional Review Boards »). Consulté le 15 septembre 2004 : [www.aaanet.org/stmts/irb.htm](http://www.aaanet.org/stmts/irb.htm).

<sup>13</sup> Matthew B. Miles et A. Michael Huberman (1994). *Qualitative Data Analysis : An Expanded Sourcebook*. Thousand Oaks, Californie : Sage : 6-7.

<sup>14</sup> L'observation en milieu naturel est une méthode de collecte de données comportant l'enregistrement non intrusif des patterns et des activités trouvés dans les contextes sociaux.

240 dossiers institutionnels et d'autres artefacts (p. ex. des billets, des notes, des photos, des dossiers  
241 vidéo) *et cetera*.

242 Dans de nombreux cas, il est impossible de savoir où mènera la recherche<sup>15</sup> avant d'être  
243 sur le terrain. L'accès doit fréquemment être négocié sur les lieux, ce qui requiert une  
244 considération et une gestion globale des principes d'éthique, qui sont toujours à rééquilibrer et  
245 qui surgissent suite à l'implication de ces diverses sources (p. ex. s'assurer que le consentement a  
246 été accordé, tout en s'assurant simultanément que son obtention ne viole pas la confidentialité des  
247 autres participants).

248 Cela rend l'établissement d'un rapport et le sentiment de confiance interpersonnelle  
249 essentiels à l'obtention de données valides qui, fréquemment, seraient affectées par des approches  
250 plus légalistes et des notions de consentement comme une forme de « contrat ». En fait, la  
251 recherche devient souvent un processus de collaboration négocié entre le ou les participants à la  
252 recherche et le chercheur. Tout cela s'imbrique bien dans une stratégie inductive ou émergente  
253 dans laquelle beaucoup de temps est initialement consacré à déterminer uniquement sur quoi  
254 portera la recherche et quelles questions sont considérées par les deux parties comme étant  
255 importantes ou intéressantes à poser.

256 Les chercheurs qui adoptent des approches qualitatives ont aussi des priorités typiques.  
257 Les méthodologies d'études de cas suivies *in situ* sont plus fréquentes en recherche qualitative  
258 que quantitative et il y a, en général, un plus grand accent placé sur la profondeur plutôt que sur  
259 l'ampleur; la plupart des chercheurs qualitatifs mettraient davantage l'accent sur l'obtention de  
260 données diverses, mais qui se chevauchent, sur un nombre limité de cas ou de situations, allant  
261 même jusqu'à la saturation ou la redondance des données, alors que leurs homologues du  
262 domaine quantitatif auraient plutôt tendance à mettre l'accent sur l'agrégation en obtenant un  
263 ensemble structuré de données d'un vaste échantillon représentatif.

264 En autant que les méthodes invoquées comportent une interaction directe avec les  
265 participants, il est fréquent que l'accent soit placé sur la compréhension des perceptions qu'ont  
266 les participants d'eux-mêmes et des autres et des significations que les participants à la recherche  
267 confèrent à leurs réflexions et à leur comportement. Comme le veut le dicton bien connu « les  
268 perceptions sont réelles parce que leurs conséquences sont réelles »<sup>16</sup> [trad.], ce qui les rend utiles  
269 à comprendre. Par conséquent, pour les chercheurs en qualitatif la cueillette de données valides de  
270 ce genre se fait le mieux par un contact étroit et prolongé avec les participants à la recherche.  
271 Dans de nombreux cas, ces contacts peuvent se prolonger pendant toute une vie et peuvent faire  
272 en sorte que les chercheurs et les participants, à cause de leurs intérêts communs, entretiennent  
273 toute une gamme de relations en plus de leur relation spécifique de « recherche », par exemple  
274 comme coauteurs d'un document, comme participants à une conférence, par des rencontres  
275 fortuites lors d'un événement social, en connaissant les membres de leur famille respective, ou  
276 encore en agissant comme sources subséquentes d'information et comme personnes-ressources.

277 Puisque les connaissances sont considérées comme dépendantes du contexte, la recherche  
278 a tendance à être axée sur des personnes particulières, des sites ou des concepts qui sont  
279 empiriquement dérivés d'autres contextes sociaux, et la priorité du chercheur est de comprendre  
280 ce contexte social faisant intervenir ces personnes à ce moment-ci. Bien que l'on tienne compte  
281 de la généralisabilité des résultats, elle est souvent considérée comme une question plutôt  
282 théorique que de procédure ou d'échantillonnage. La capacité de faire « migrer » les concepts

---

<sup>15</sup> Cette approche de la recherche n'est pas une « expédition à l'aveuglette », mais elle est intrinsèquement liée au problème de ne pas connaître à l'avance les paramètres du sujet ou du contexte social qui fera l'objet de l'étude inductive; il est difficile de connaître les questions ou même la stratégie si on ne connaît pas le contexte (voir, par exemple Howard S., Becker, (1998), *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte.

<sup>16</sup> William I. Thomas et Dorothy Thomas (1929), *The Child in America*, New York : Alfred Knopf, p. 572. 2<sup>e</sup> édition.

283 d'un contexte de recherche à un autre est un but clé en recherche qualitative. De cette manière, la  
284 transférabilité des concepts est plus pertinente que la généralisabilité<sup>17</sup>. Des échantillons et des  
285 sites d'une recherche ne sont pas choisis parce qu'ils sont nécessairement « représentatifs », mais  
286 parce qu'ils sont considérés stratégiquement ou heuristiquement utiles pour faire avancer la  
287 compréhension d'un phénomène d'intérêt.

288

## 289 **E. Résumé des caractéristiques distinctives de la recherche qualitative**

290

### 291 **1. Les principes généraux de la recherche qualitative sont les suivants :**

292

293 a. *compréhension inductive* : l'essence de la recherche qualitative demande l'obtention d'une  
294 compréhension inductive du monde des participants à la recherche, c.-à-d. obtenir une  
295 compréhension analytique de la façon dont ils perçoivent leurs actions et le monde qui les  
296 entoure;

297

298 b. *diversité des approches* : la recherche qualitative utilise une gamme de techniques dans de  
299 nombreux champs et disciplines permettant aux chercheurs de s'insérer dans le monde du  
300 participant à la recherche; en conséquence, il n'y a aucune approche unique en recherche  
301 qualitative; chaque champ ou discipline – et même des chercheurs individuels au sein d'une  
302 discipline – a un point de vue distinct ainsi qu'une approche particulière à l'utilisation des  
303 méthodes qualitatives;

304

305 c. *processus de recherche dynamique, réflexif et continu* : l'émergence de questions, de  
306 concepts, de stratégies, de théories et de façons d'aborder les données requiert une approche  
307 réflexive constante et un questionnement de la part du chercheur, ce qui est très valorisé en  
308 recherche qualitative; une telle souplesse indique la force d'une recherche et assure la validité  
309 des données;

310

311 d. *résultats de la recherche* : de façon semblable, le registre des buts de la recherche  
312 qualitative est large : donner une voix à une population particulière jusqu'à la réalisation  
313 d'une recherche critique de certains milieux et des systèmes;

314

315 e. *un processus de consentement libre et éclairé, dynamique, négocié et souvent continu* :  
316 pénétrer dans un milieu social à des fins de recherche requiert que l'on négocie l'accès avec  
317 la population qui sera étudiée. Quelquefois le processus ne peut être assuré avant la  
318 recherche;

319

320 f. *partenariats collaboratifs* : une fois que l'accès au milieu social est obtenu, des relations  
321 étendues fondées sur la collaboration entre les participants à la recherche et le chercheur se  
322 développent normalement au fil du temps.

323

### 324 **2. Les éléments suivants, retrouvés à différents degrés dans la recherche qualitative, 325 sont liés en particulier à l'évaluation éthique :**

326

327 a. *documenter le consentement libre et éclairé* : le processus de consentement doit refléter la  
328 confiance entre les participants à la recherche et le chercheur; les tentatives de légaliser ou de  
329 formaliser le processus peuvent être considérées comme une violation de cette confiance par

---

<sup>17</sup> Par exemple, le concept de « moment de prise de conscience » a été constaté pour la première fois dans une étude des maladies chroniques, mais il a été considéré tout aussi pertinent dans d'autres contextes de recherche, par exemple le veuvage.

330 le participant à la recherche. Par conséquent, un consentement oral plutôt qu'écrit est la  
331 norme, souvent documenté par le chercheur, par exemple dans ses notes de terrain;  
332  
333 b. *relations entre le chercheur et les participants à la recherche* : les participants à la  
334 recherche pourraient être moins impuissants qu'on le croit à cause du processus de  
335 collaboration visant à définir et à concevoir le projet et les questions de recherche; certaines  
336 relations élaborées avec les participants à la recherche peuvent aller bien au delà de la durée  
337 de la recherche en question;  
338  
339 c. *dynamique du processus de recherche* : comparée aux procédures qui utilisent des  
340 méthodes fondées sur des hypothèses et des déductions, il est plus difficile de déterminer le  
341 début d'un projet de recherche qualitative; certaines activités préliminaires comprennent la  
342 prise de notes, la rédaction de brouillons, de journaux personnels et des observations. Elles  
343 peuvent avoir été faites bien avant que le chercheur ne conçoive que ces activités donneront  
344 lieu à des projets de recherche formels;  
345  
346 d. *données* : de façon semblable, il est parfois difficile de déterminer quand un projet de  
347 recherche qualitative est terminé; les paramètres ou les limites des données sont fréquemment  
348 inconnus; de nouvelles pistes ou données peuvent émerger bien après que la recherche ne soit  
349 formellement terminée;  
350  
351 e. *participants à la recherche* : la nature et l'ampleur de « l'échantillon » ne sont pas liés à  
352 des tentatives de généraliser les résultats, ils sont plutôt liés aux paramètres conceptuels de la  
353 recherche.  
354

355 Le CTSH encourage les lecteurs à faire des commentaires sur des questions précises qui  
356 sont présentées dans les encadrés ci-dessous, particulièrement à la lumière de ce qui est présenté  
357 dans le présent document de travail en général et précisé dans les sections qui suivent.  
358

#### Encadré 1

De votre point de vue :

- *Question 1* : La vision de la « recherche qualitative » décrite ici est-elle conforme à votre compréhension des approches qualitatives?
- *Question 2* : L'EPTC devrait-il inclure un nouvel chapitre qui examine la recherche qualitative et devrait-il aussi intégrer dans les chapitres existants de l'EPTC des changements et des exemples tirés des approches qualitatives?

359

360

## 4. CONSÉQUENCES POUR L'EPTC ET LES PROCESSUS D'ÉVALUATION ÉTHIQUE

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

La présente section est un aperçu de la réflexion actuelle du CTSH au sujet des conséquences de la recherche qualitative pour le processus d'évaluation de l'éthique et est fondé sur les commentaires reçus de spécialistes en la matière et décrit dans le rapport intitulé *Pour que tous puissent s'exprimer* (juin 2004). L'objectif du CTSH est d'obtenir les commentaires du plus grand nombre de chercheurs

- au sujet de la justesse de ses réflexions,
- des lacunes éventuelles du présent document et
- des autres approches dont le CTSH devrait tenir compte lorsqu'il rédige des recommandations de changements au texte de l'EPTC et,

- 372 • éventuellement, des recommandations axées sur les questions d'interprétation, de mise  
373 en œuvre ou d'éducation pour examen par le GER.  
374 Le CTSH serait heureux de recevoir des exemples de documents et/ou de politiques qui  
375 fournissent un éclairage utile portant sur le présent document de travail.  
376

#### Encadré 2

- *Question 3* : Comment les processus des CÉR pourraient-ils évoluer pour mieux reconnaître les questions d'éthique soulevées par la recherche qualitative?
- *Question 4* : Comment les chercheurs qui se servent de méthodes de recherche qualitative peuvent-ils aider les CÉR à examiner et à comprendre la recherche qualitative?
- *Question 5* : Possédez-vous des documents de politiques ou de procédures ainsi que des exemples qui reflètent les pratiques des CÉR qui sont utiles pour les chercheurs en qualitatif ou qui signalent des problèmes entourant l'évaluation de la recherche qualitative et qui pourraient servir d'exemple partout au pays?

377

378

379

### A. **Aperçu des questions d'éthique de la recherche liées à la recherche qualitative et conséquences pour le processus d'évaluation de l'éthique de la recherche de l'EPTC**

380

381

382

#### a) *Relations préalables et continues entre le ou les participants à la recherche et les chercheurs*

383

384

385

*Principes de l'EPTC : dignité humaine, vulnérabilité, vie privée et confidentialité, justice et inclusion, consentement libre et éclairé*

386

387

388

*Processus de l'EPTC : approche proportionnelle, évaluation et approbation préalables par un CÉR, surveillance continue de la recherche*

389

390

391

La recherche qualitative et interprétative est difficile à diviser en « projets » discrets. Il est possible qu'il n'y ait pas de début et de fin clairs quant à l'implication des chercheurs dans des milieux ou groupes sociaux. Les chercheurs peuvent interagir avec le milieu bien avant qu'il soit considéré comme un terrain de recherche, ils peuvent échanger avec des membres du groupe avant que ceux-ci ne soient définis comme participants à la recherche et, après avoir quitté le terrain de recherche, ils peuvent maintenir le contact avec les participants à des fins de recherche ou pour des raisons personnelles.

392

393

394

395

396

397

398

La prémisse actuelle de l'EPTC qui suppose que chaque projet est une entité discrète ne concorde pas avec le fait que certains chercheurs reviennent dans le même terrain à plusieurs reprises, parfois pendant toute leur carrière<sup>18</sup>. Ce qu'ils apprennent de leurs hôtes sur le terrain ne peut être limité à des périodes précises. Une telle recherche comporte une longue période de cueillette de données. Les données sont fréquemment réexaminées même après une publication initiale afin d'utiliser au mieux le matériel offert si généreusement par les participants à la recherche et les questions de recherche sont souvent conçues en tenant compte d'une analyse à long terme incorporée dans le processus de recherche. Les chercheurs préparent souvent un programme de recherche que le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) définit comme suit : « Programme de recherche : Projet de recherche soutenue qui comprend un ou plusieurs projets ou éléments et qui est défini par des grands objectifs visant l'avancement des connaissances. Le programme de recherche peut être entrepris par un seul chercheur et durer

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

<sup>18</sup> La règle 1.1. porte sur le fait que la recherche doit être approuvée par un CÉR « avant d'être mise en œuvre ». Il y a aussi un certain nombre d'indications claires dans l'EPTC à « la fin de la participation des sujets de la recherche dans les **projets** » [gras ajouté], par exemple dans les notes afférentes à la règle 2.1.d.

410 toute une carrière, ou il peut mobiliser toute une équipe de chercheurs pendant une période  
411 précise. En vue d'atteindre les objectifs généraux, des méthodes et des approches particulières  
412 sont élaborées, adoptées et modifiées au fur et à mesure que la recherche progresse et que des  
413 résultats sont produits et annoncés. Le CRSH appuie des programmes de recherche nouveaux ou  
414 existants grâce à des subventions triennales. Les décisions sont prises en se fondant sur  
415 l'évaluation de comités de pairs qui examinent l'importance probable de la contribution de la  
416 recherche aux connaissances dans le domaine des sciences humaines. »

417 L'EPTC actuel est problématique lorsqu'il présume que les chercheurs planifient des  
418 projets circonscrits, qu'ils présentent au CÉR leurs projets pour approbation avant un point de  
419 départ arbitraire, qu'ils n'ont qu'un contact minimal ou aucun contact avec les participants  
420 éventuels avant que l'approbation ne soit accordée et qu'ils n'ont aucun autre échange avec le  
421 milieu social ou le groupe étudié après avoir terminé la cueillette initiale de données.

422

### 423 ➤ **Conséquences éventuelles pour l'EPTC**

424

425 Ce que le CTSH envisage comme modifications à l'EPTC signale la nécessité que les chercheurs  
426 et les CÉR comprennent que les relations entre les chercheurs et les participants à la recherche  
427 pourraient être de courte durée ou à long terme et qu'elles pourraient aussi être continues. Il se  
428 peut aussi qu'il s'agisse d'une relation où les rôles individuels pourraient changer, passant de  
429 celui de collaborateur à la conception de la recherche à celui de participant à la recherche, où par  
430 conséquent l'information et les opinions fournies deviennent des données. Les CÉR et les  
431 chercheurs devraient tenir compte des rôles multiples que pourraient adopter les chercheurs et les  
432 personnes participant à la recherche au cours de la durée du processus de recherche ainsi que des  
433 conflits éventuels qui pourraient en découler ou des entraves à un processus continu de  
434 consentement libre et éclairé.

435 L'EPTC devrait refléter avec exactitude le contexte de la recherche qualitative et sa  
436 nature en reconnaissant que de tels projets sont courants dans plusieurs domaines et en trouvant  
437 les moyens de faciliter ces travaux, tout en leur permettant de se conformer à des lignes  
438 directrices appropriées en matière d'éthique. Par exemple, les chercheurs pourraient préciser leurs  
439 stratégies de recherche aux CÉR (p. ex. en décrivant comment le consentement libre et éclairé  
440 sera géré au cours du projet étant donné le genre de travail à accomplir et en sachant que le CÉR  
441 serait averti des changements imprévus nécessaires apportés à cette stratégie).

442

### 443 **b) Détermination du moment opportun et du degré d'évaluation par le CÉR, tenant compte** 444 **de la conception de la recherche, de sa mise en œuvre et de sa durée**

445

446 *Principes de l'EPTC : processus de consentement libre et éclairé, vie privée et confidentialité,*  
447 *dignité humaine*

448

449 *Processus de l'EPTC : approche proportionnelle, évaluation et approbation préalables par le*  
450 *CÉR, surveillance continue de la recherche*

451 Tel que décrit ci-dessus, la recherche qualitative et interprétative ne peut facilement être définie  
452 en projets discrets avec des points de départ et de conclusion clairs. L'idée qu'un projet peut « ne  
453 pas commencer » avant l'obtention de l'approbation par le CÉR doit être précisée afin de se  
454 conformer à la nature de la recherche qualitative. Il serait possible d'affirmer que l'approbation  
455 par le CÉR devrait être demandée lorsque le plan de recherche est devenu « officiel ». On devrait  
456 favoriser une certaine flexibilité permettant d'entreprendre un certain nombre d'étapes dans le  
457 processus de planification de la recherche avant l'examen par le CÉR.

458 Une grande partie de la recherche qualitative dépend d'occasions imprévues et ne devrait  
459 pas, à ses étapes préliminaires, requérir l'approbation d'un CÉR. Un linguiste pourrait entendre

460 par hasard une phrase ou une prononciation inusitée dans une rencontre de tous les jours ou  
461 discuter avec son interlocuteur de la façon de dire les choses dans une langue donnée; un  
462 psychologue pourrait approfondir des phénomènes spontanés; dans les arts de la scène, on peut  
463 tenir compte de la réaction de l'auditoire à une production théâtrale ou à une installation  
464 artistique, sans avoir l'intention de recueillir ou avoir accès à des renseignements permettant  
465 d'identifier les membres de l'auditoire. Des conversations fortuites peuvent devenir un élément  
466 d'une étude. Les chercheurs peuvent prendre des notes préliminaires au sujet de l'interaction  
467 sociale sans savoir si de telles notes seront utilisées plus tard dans une recherche formelle. Dans  
468 de tels cas, le préjudice relatif aux personnes qui suscitent l'intérêt du chercheur est très léger;  
469 l'évaluation éthique du projet sera nécessaire lorsque le projet devient une recherche officielle.  
470

### Encadré 3

- *Question 6* : Puisque la rédaction de notes préliminaires sur le terrain peut ou non coïncider avec des projets de recherche réels, comment de telles notes peuvent-elles obtenir l'approbation en matière de l'éthique si elles deviennent effectivement des projets de recherche?

476

477 Une autre forme d'activité spontanée de recherche intervient dans des urgences où il n'y  
478 a pas le temps de préparer une proposition ou de la présenter pour approbation ou lorsque le  
479 chercheur est sur les lieux par hasard, par exemple après une tornade, ou encore au cours d'un  
480 incendie, d'un accident, d'un crime ou d'une agitation sociale. Le chercheur devrait pouvoir  
481 profiter de telles circonstances sociales qui présentent la possibilité d'activités de recherche  
482 inattendues ou uniques. De telles occasions de recherche devraient pouvoir bénéficier de  
483 procédures d'évaluation par un CÉR qui tiennent compte des besoins de cueillette de données  
484 sensibles sur le plan temporel et de l'imprévisibilité de tels événements.  
485

### Encadré 4

- *Question 7* : Les établissements devraient-ils préparer des procédures spéciales d'évaluation pour de telles recherches inattendues et des recherches immédiates « d'urgence ou de sinistre »? À quoi ressembleraient-elles dans le contexte de la recherche qualitative?
- *Question 8* : Les chercheurs devraient-ils pouvoir présenter des intentions et des procédures générales de recherche en prévision de tels terrains de recherche uniques, tout en travaillant conformément à des lignes directrices appropriées sur l'éthique? Les établissements pourraient-ils envisager des procédures accélérées d'évaluation?

495

#### ➤ Conséquences éventuelles pour l'EPTC :

496

497  
498 Le CTSH envisage des modifications à l'EPTC afin de faire montre de souplesse pour la collecte  
499 de données préliminaires et pour tenir compte des programmes de recherche où la durée du projet  
500 est difficile à préciser et où la relation entre le chercheur et le participant peut être  
501 pluridimensionnelle.

502

503 Rendre l'EPTC conforme à ce genre de recherche nécessiterait que les chercheurs  
504 fournissent aux CÉR l'information appropriée concernant les diverses étapes préliminaires et  
505 futures de leurs recherches. Les établissements et les CÉR devraient envisager la préparation de  
506 procédures écrites d'évaluation qui tiennent compte des étapes de la conception de la recherche,  
507 de sa mise en œuvre et de sa durée. La considération du rôle changeant des personnes qui  
508 travaillent à la conception préalable de la recherche, à la mise en œuvre même de la recherche et à  
la diffusion des résultats pourrait être nécessaire afin de déterminer quand l'examen par le CÉR

509 est nécessaire. Cependant, le CTSH recommande que les CÉR n'imposent pas l'exigence que les  
510 chercheurs préparent une demande « ouverte » d'approbation exigeant que les chercheurs  
511 reviennent à de multiples reprises devant le CÉR au fur et à mesure que chaque étape individuelle  
512 d'un projet se réalise ou demandent l'approbation avant qu'un plan de projet ne soit entièrement  
513 préparé. Plutôt, le CTSH recommande que les CÉR collaborent avec les chercheurs qualitatifs  
514 afin d'élaborer des procédures et des lignes directrices qui respectent l'ouverture inhérente des  
515 approches qualitatives, tout en tenant compte de la nécessité d'imputabilité aux CÉR.

516

517 **c) Renseignements personnels identifiables et autres données de recherche : rôle(s) des**  
518 **participants à la recherche**

519

520 *Principes de l'EPTC : dignité du participant, consentement libre et éclairé, vie privée et*  
521 *confidentialité, analyse, équilibre et répartition des inconvénients et des avantages*

522

523 *Processus de l'EPTC : processus (format et information) de consentement libre et éclairé,*  
524 *examen proportionnel, analyse des inconvénients et des avantages, gestion des données,*  
525 *conservation et stockage, interprétation et diffusion des données*

526

527 Selon l'EPTC, les chercheurs doivent obtenir l'approbation du CÉR avant de saisir tous  
528 « renseignements personnels identifiables » au sujet des « participants ». La question peut être  
529 compliquée dans le cas des travaux sur le terrain. Dans les études où il se fait de l'observation  
530 participante, les relations entre le chercheur et le participant peuvent devenir des amitiés à long  
531 terme. Parfois, la cueillette de l'information n'est pas faite dans le but d'analyser des  
532 renseignements personnels, mais plutôt pour comprendre les processus sociaux. Dans d'autres  
533 domaines tels que l'histoire ou les sciences politiques, les entrevues peuvent viser à obtenir de  
534 l'information au sujet d'événements historiques et contemporains, l'information personnelle étant  
535 alors un produit accessoire plutôt que le but visé par la recherche.

536 Les CÉR doivent être conscients des différents genres d'information demandés aux  
537 participants lors de la cueillette de données, celles-ci variant de renseignements d'ordre personnel  
538 ou social, à des descriptions historiques; ils devraient reconnaître que la recherche qualitative et  
539 interprétative puisse se prolonger pendant une longue période et que le chercheur et le groupe  
540 interagissent dans un certain nombre de rôles fusionnés de « recherche » et de « non-recherche ».

541 Les chercheurs devraient obtenir le consentement de leurs informateurs pour l'utilisation  
542 éventuelle d'un renseignement personnel identifiable au cours du processus de consentement et  
543 communiquer clairement les protections de la vie privée et la confidentialité qu'ils garantissent.  
544 Dans certains projets (p. ex. des histoires orales) l'identification des informateurs peut être un  
545 élément important du processus de recherche et les participants s'attendent à (et souhaitent) être  
546 identifiés pour que leurs histoires soient consignées dans des archives culturelles. Comme  
547 l'affirment Carolyn Ells et Shawna Gutfreund – des chercheuses qui ont systématiquement  
548 examiné les mythes au sujet de l'EPTC – « lorsque la protection des intérêts multiples et  
549 interdépendants du participant ne nécessite pas l'anonymat, l'EPTC ne l'exige pas non plus »<sup>19</sup>  
550 [trad.]. Le processus de consentement doit refléter la variété des attentes et des méthodes de  
551 compréhension entourant la confidentialité, le respect de la vie privée, l'anonymat, etc. qui  
552 éclairent les diverses approches disciplinaires à la recherche<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Ells et Gutfreund, *op. cit.* 364.

<sup>20</sup> Voir le document de travail du CTSH sur la protection de la vie privée et la confidentialité dans l'EPTC disponible à <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc/consultation.cfm>

553 **Conséquences éventuelles pour l'EPTC**

554

555 Il faudra porter attention à la cueillette et à l'utilisation de l'information ainsi qu'à la gestion, au  
556 stockage et à la conservation des données. Par exemple, de nombreux chercheurs en qualitatif  
557 conservent des données pendant de nombreuses années étant donné la nature continue des  
558 questions de recherche qu'ils posent; requérir la destruction des données dans le cadre du  
559 processus d'approbation par les CÉR peut aller à l'encontre de telles recherches. Lorsqu'ils se  
560 préparent à diffuser les résultats de leurs travaux, les chercheurs en qualitatif doivent  
561 fréquemment confronter les questions de « voix », d'interprétation, de confidentialité et  
562 d'anonymat. Certains chercheurs dans le domaine des sciences humaines partagent, par exemple,  
563 des transcriptions d'entrevues avec les participants à la recherche afin de modifier ou d'éliminer  
564 des données qu'ils préféreraient ne pas voir diffusées; d'autres chercheurs fournissent des  
565 exemplaires non identifiables des transcriptions pour analyse secondaire; et d'autres partagent  
566 leurs résultats avant publication avec les participants à la recherche. Les CÉR et les chercheurs  
567 peuvent avoir à envisager la relation précise entre les chercheurs et les personnes, groupes ou  
568 populations étudiés lorsqu'ils examinent les questions de respect de la vie privée et de  
569 confidentialité et la diffusion des résultats.

570

571

**Encadré 5**

572

- *Question 9* : Est-ce que l'EPTC devrait traiter des aspects liés à la gestion, au stockage et à la conservation des données? Si oui, comment devraient-ils être traités?
- *Question 10* : Quel conseil l'EPTC devrait-il offrir aux chercheurs concernant la publication des données qualitatives à la lumière de la question de la confidentialité interne et dans le cas où les chercheurs qualitatifs ne travaillent pas avec des données qui préservent l'anonymat? Y a-t-il des moyens de proposer un cadre éthique pour la publication de données qualitatives?

573

574

575

576

577

578

579

580 **d) *Consentement libre et éclairé***

581

582 *Principes de l'EPTC : dignité humaine, consentement libre et éclairé, vie privée et*  
583 *confidentialité, avantages et inconvénients, vulnérabilité*

584

585 *Processus de l'EPTC : examen préalable par les CÉR, processus (et format) de consentement*  
586 *libre et éclairé, surveillance de la recherche continue, conflit d'intérêts*

587

588 L'EPTC favorise présentement le consentement écrit avec certaines exceptions pour des  
589 circonstances inusitées. Cependant, dans les approches qualitatives le consentement sera  
590 probablement oral, parfois étayé par un feuillet d'information au sujet de la recherche offert par le  
591 chercheur et fréquemment documenté dans ses notes de terrain<sup>21</sup> avec les considérations  
592 appropriées pour la confidentialité si nécessaire. Le consentement libre et éclairé est considéré  
593 comme un processus opérant pendant toute la durée du projet où dans la plupart des cas les  
594 participants à la recherche peuvent exercer leur droit de participer ou non sur une base continue<sup>22</sup>.

595

596 Dans certains cas, le consentement pour effectuer la recherche auprès de milieux  
597 particuliers ou d'un groupe spécial doit être obtenu des dirigeants d'une communauté, des aînés  
ou des représentants avant que le consentement individuel de participer ne puisse être envisagé.

<sup>21</sup> L'EPTC décrit à la page 2.1, commentant la règle 2.1b) que dans le cas de consentement oral « le chercheur pourrait noter en même temps dans un journal les dates, les circonstances et les événements liés au projet ».

<sup>22</sup> Article de Ellis et Gutfreund (*op. cit.*, p. 365) qui démystifie « le mythe que le consentement écrit est toujours requis par l'EPTC » [trad.].

598 Un chercheur pourrait profiter d'une réunion de la communauté afin d'informer le groupe sur sa  
599 recherche et obtenir le consentement de la réaliser avant de solliciter le consentement individuel à  
600 la deuxième étape de la mise en œuvre de la recherche. Les informateurs et les mentors dans la  
601 communauté hôte devraient avoir de nombreuses occasions de discuter du format de la recherche  
602 et même de retirer leur collaboration et leur participation s'ils ne sont pas satisfaits des intentions  
603 ou du rendement du chercheur.

604 Des conflits d'intérêts pourraient survenir à cause de la relation changeante entre le  
605 participant à la recherche et le chercheur et ils pourraient avoir une incidence sur le consentement  
606 libre et éclairé des participants à la recherche étant donné les rôles multiples des chercheurs. Les  
607 CÉR et les chercheurs devraient reconnaître que la recherche qualitative et interprétative peut se  
608 prolonger sur de longues périodes et que le chercheur et le groupe interagissent dans un certain  
609 nombre de rôles fusionnés de « recherche » et de « non-recherche », qui peuvent ou non  
610 influencer le processus de consentement libre et éclairé. Les chercheurs pourraient devoir relever  
611 des défis nécessitant une nouvelle négociation du consentement libre et éclairé pour la  
612 participation continue à la recherche par des personnes ou des groupes. Puisque chaque contexte  
613 social comporte des relations et des patterns sociaux uniques, il n'est pas facile d'énoncer un  
614 standard unique ou des conseils uniformes sur comment traiter les conflits d'intérêts. Malgré cela,  
615 une attention minutieuse de la part du chercheur doit être accordée à la vaste littérature sur la  
616 recherche ethnographique ou qualitative afin d'éviter les problèmes les plus évidents liés aux  
617 conflits d'intérêts.

618 Même à court terme, obtenir le consentement à une recherche utilisant l'observation non  
619 participante est soit difficile ou tout à fait impossible. L'observation de tendances d'activité dans  
620 des lieux publics (soit à des fins de formation ou pour des recherches avancées) ne nécessite pas  
621 l'identification des personnes et ne représente aucun préjudice évident aux particuliers<sup>23</sup>.

#### Encadré 6

- *Question 11* : La réalisation de recherches qualitatives peut comprendre des relations complexes entre le participant à la recherche et les chercheurs. Étant donné la diversité des relations entre le chercheur et les participants à la recherche, qu'est-ce qui représenterait un réel conflit d'intérêts dans une recherche qualitative ou ethnographique et comment les aspects éthiques d'une telle relation devraient-ils être traités?

630

#### 631 ➤ **Conséquences éventuelles pour l'EPTC**

632

633 Ce que le CTSH envisage comme modifications à l'EPTC inclut des questions telles que le  
634 moment opportun, le processus et le format pour solliciter, obtenir et maintenir le consentement  
635 libre et éclairé pendant la recherche et au cours des diverses étapes, en tenant compte de la  
636 spécificité du contexte, des lieux de la recherche ainsi que de la population et des groupes étudiés  
637 (p. ex. un groupe marginal ou un groupe privilégié).

638

#### 639 e) **Analyser, équilibrer et répartir les inconvénients et les avantages liés aux paradigmes de** 640 **recherche qualitative**

641

642 *Principes de l'EPTC : dignité humaine, consentement libre et éclairé, vie privée et*  
643 *confidentialité, équilibre des inconvénients et des avantages, vulnérabilité*

---

<sup>23</sup> Voir Ells et Gutfreund, *op. cit.*, p. 368.

644 *Processus de l'EPTC : approche proportionnelle d'évaluation éthique, risque minimal et définir*  
645 *les inconvénients prévisibles*

646  
647 Les chercheurs qualitatifs envisagent fréquemment dans le contexte de leur devis de recherche  
648 comment les droits des participants prospectifs à la recherche pourraient être affectés par la  
649 recherche, y compris les risques et les genres de préjudices qui pourraient en découler et  
650 comment on peut y réagir. Alors que la recherche biomédicale peut normalement entraîner des  
651 dommages physiques et, à l'occasion, d'autres genres de préjudices, par exemple des préjudices  
652 psychologiques ou sociaux (dans la recherche génétique par exemple), les inconvénients  
653 éventuels liés à la recherche qualitative peuvent inclure des dommages émotionnels ou  
654 psychologiques, des préjudices sociaux (liés, par exemple, à la stigmatisation, à l'assurabilité ou à  
655 l'employabilité), des torts financiers, l'empiètement sur la vie privée ou la perte de confiance. La  
656 nature de tels préjudices peut être permanente ou temporaire et ils peuvent mériter une évaluation  
657 proportionnelle.

658  
659 ➤ **Conséquences éventuelles pour l'EPTC**

660  
661 Ce que le CTSH envisage comme modifications à l'EPTC inclut des questions de définition du  
662 risque de préjudices dans le contexte de paradigmes de recherche qualitative liés au  
663 consentement, à la vie privée, à la confidentialité<sup>24</sup> et à la diffusion des résultats comme on le voit  
664 dans le présent document de travail.

665  
666 *f) Études sans sujets humains*

667  
668 *Principe de l'EPTC : une démarche « axée sur les sujets »*

669  
670 *Processus de l'EPTC : portée de l'énoncé de politique et limite des projets à présenter pour*  
671 *évaluation*

672  
673 L'EPTC fournit des lignes directrices pour la recherche avec des êtres humains. Les études ne  
674 comportant aucun participant à la recherche ne devraient jamais être examinées par les CÉR mais  
675 de tels examens sont exigés ou demandés de plus en plus souvent. Le CTSH veut réaffirmer que  
676 les études sans sujets humains ne doivent pas être examinées par les CÉR. Cela comprend les  
677 études basées sur les réflexions personnelles et l'auto-observation où aucune personne sauf le  
678 chercheur ne participe à la recherche ainsi que les études où des personnes outre le chercheur  
679 fournissent de l'information, mais ne sont pas elles-mêmes l'objet de la recherche. Ces personnes,  
680 que l'on peut considérer comme des consultants à la recherche, pourraient comprendre, par  
681 exemple :

- 682
- 683 • un bibliothécaire qui trouve des documents de référence ou des ressources utiles dans le
  - 684 cadre d'un projet de recherche;
  - 685 • un conférencier qui participe à une conversation avec un linguiste au sujet de ses racines
  - 686 géographiques et culturelles;
  - 687 • un spécialiste de la communauté avec lequel un chercheur partage des intérêts communs
  - 688 et qui, à d'autres occasions, a été un « sujet de la recherche », qui a une conversation avec
  - 689 le chercheur lors d'une conférence où la recherche est présentée;

---

<sup>24</sup> Voir aussi le document de travail du CTSH, *Reconsidérer la protection de la vie privée et la confidentialité des données dans l'EPTC*, que vous pouvez obtenir à <http://pre.ethics.gc.ca/francais/workgroups/sshwc/consultation.cfm>.

- 690 • les membres de l'auditoire qui réagissent à une pièce de théâtre ou à une exposition;  
691 • un membre d'une communauté des Premières nations qui voit un artefact dans un musée  
692 et qui explique au conservateur la signification de l'objet dans l'histoire de sa famille;  
693 • les participants à un forum courriel qui donnent des conseils au sujet de sources  
694 importantes en prévision d'une revue de la littérature;  
695 • les chercheurs dans une université à qui on demande d'identifier ce qui constitue à leur  
696 avis des problèmes dans l'administration de l'EPTC;  
697 • les collègues et les membres de la communauté qui fournissent à une enseignante des  
698 commentaires au sujet d'un plan d'enseignement proposé ou d'un manuel;  
699 • un expert dans un domaine dont les conseils et l'éclairage (ne comportant pas de données  
700 personnelles) sont requis par le chercheur afin de comprendre, par exemple, l'évolution  
701 historique ou actuelle dans ce domaine.  
702

703 Ces consultants peuvent fournir de l'information qui éclaire les études, mais ils ne sont  
704 pas des sujets ou des participants à une étude de recherche. Les consultants doivent être traités  
705 avec respect et les interactions doivent être conformes à la norme professionnelle, mais aucune  
706 évaluation éthique ne devrait être requise pour de tels travaux.  
707

## 708

### 709 **B. Conséquences pour le processus d'évaluation effectuée par les CÉR et considérations** 710 **éthiques à examiner par les chercheurs et les CÉR**

711

712 Les hypothèses et les méthodes normalement associées aux approches de recherche qualitative  
713 ont des conséquences pour l'éthique de la recherche ainsi que pour le processus d'examen des  
714 CÉR selon la description actuelle contenue dans l'EPTC. L'énoncé de politique devrait être  
715 modifié pour intégrer davantage des approches de recherche qualitative et interprétative.  
716

#### 717 **a) *Évaluation et approbation préalables par les CÉR***

718 Conformément aux règles 1.1a) et 1.2, l'EPTC fait actuellement en sorte que « [T]oute recherche  
719 menée avec des sujets humains vivants sera évaluée et approuvée par un CÉR conformément aux  
720 règles de cet énoncé de politique avant d'être mise en œuvre, sauf les cas précisés ci-dessous » et  
721 que « [L]es établissements délégueront à leurs CÉR le pouvoir d'approuver, de modifier, de  
722 stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des  
723 sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres. Les décisions des CER s'inspireront des  
724 normes éthiques minimales exposées dans cette politique ».

725 Étant donné la nature des approches et des méthodes utilisées fréquemment dans un  
726 contexte dynamique, changeant et incontrôlé, les chercheurs peuvent ne pas être en mesure de  
727 présenter une proposition de recherche bien ficelée avant leur entrée sur le terrain de recherche.  
728

#### 729 **Encadré 7**

- 730 ○ *Question 12* : Quand l'évaluation par le CÉR de la proposition de recherche  
731 devrait-elle avoir lieu et que devrait comporter cette évaluation?  
732 ○ *Question 13* : De quels éléments les CÉR et les chercheurs doivent-ils tenir compte  
733 par rapport aux propositions de recherche qualitative et interprétative afin que les  
734 principes fondamentaux mis de l'avant par l'EPTC soient intégrés dans les  
735 propositions de recherche et équilibrés avec les bénéfices éventuels aux personnes,  
736 groupes ou à l'avancement des connaissances liés à la réalisation de recherches  
737 solides?

738 **b) *Évaluation éthique de la recherche effectuée par les étudiants dans le cadre de leur***  
739 ***programme de cours***

740 L'apprentissage est au cœur de l'obtention de l'expérience de la réalisation de travaux sur le  
741 terrain. L'acquisition de bonnes habiletés de recherche qualitative par les étudiants requiert une  
742 participation prolongée à des pratiques de recherche sur le terrain et comporte même des  
743 entrevues effectuées seul ou des exercices d'observation dans des endroits publics sans l'intention  
744 ou la possibilité de publier ces exercices d'apprentissage. Ces exercices ont souvent lieu dans des  
745 cours avancés de premier cycle ainsi que dans des cours des études supérieures.

746

747

**Encadré 8**

748

749

750

751

752

753

- *Question 14 : L'acquisition de bonnes habiletés de recherche qualitative par les étudiants requiert une participation prolongée à des pratiques de recherche sur le terrain et comporte même des entrevues réalisées seul ou des exercices d'observation dans des endroits publics sans l'intention ou la possibilité de publier ces exercices d'apprentissage. Quel rôle devrait jouer le CÉR dans l'approbation de ces exercices pédagogiques limités, si rôle il y a?*

754

755

756

**c) *Évaluation scientifique de recherches en sciences humaines ayant un risque supérieur au risque minimal***

757

758

759

760

Le rapport intitulé *Pour que tous puissent s'exprimer* portait aussi sur la question des critères du mérite scientifique et de l'examen de l'éthique de la recherche. Selon l'EPTC, voici ce que dit la règle 1.5 :

761

762

763

764

765

- a) *Les CÉR s'assureront que les projets comportant un risque plus que minimal soient conçus de façon à répondre aux questions posées par la recherche.*

et

766

767

768

- c) *D'une façon générale, les CÉR ne devront pas demander à des pairs d'évaluer les projets en sciences humaines et sociales entraînant tout au plus un risque minimal.*

769

770

771

Le CTSH propose que la condition voulant que l'évaluation de la valeur des projets soit limitée à des projets comportant un risque d'inconvénients supérieur au risque minimal a besoin d'être renforcée.

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

Lorsqu'il faut évaluer le mérite scientifique des projets présentant un risque supérieur au seuil du risque minimal, les CÉR devraient s'assurer que de telles évaluations sont effectuées par des personnes possédant une expertise quant au paradigme pertinent. Les CÉR pourraient être encouragés à avoir des membres (ou des consultants) qui connaissent les méthodes qualitatives. Les procédures devraient préciser et assurer que l'examen scientifique sera entrepris par les personnes qui connaissent le paradigme utilisé dans l'étude proposée. Le CTSH envisage de proposer des modifications à l'EPTC qui seraient axées sur l'inclusion de clarifications portant sur l'établissement d'un examen par les pairs externe, indépendant et ponctuel, possédant l'expertise savante nécessaire dans la discipline (et du paradigme méthodologique pertinent) afin d'effectuer l'examen par les pairs de la recherche en question. Le CTSH considère qu'une telle procédure pourrait être effectuée par le truchement d'une évaluation déléguée (ou accélérée).

784

785

786

Le CTSH pense aussi recommander l'élimination des autres options énumérées à l'EPTC telles que l'établissement d'un *comité permanent des pairs se rapportant directement aux CÉR ou assumer [lui-même] l'entière responsabilité des normes d'érudition du projet*. Un comité

787 d'examen permanent par les pairs est aussi peu pratique pour couvrir la vaste gamme des  
788 méthodes que l'évaluation du mérite scientifique effectuée par le CÉR.  
789 Ici aussi, le CTSH encourage les lecteurs à fournir des suggestions au sujet des  
790 changements proposés à l'EPTC qui ont une incidence sur la manière dont les normes d'érudition  
791 sont évaluées.

#### Encadré 9

- *Question 15* : Est-ce que la clarification du libellé de la section de l'EPTC portant sur l'évaluation par les pairs assure que, lorsqu'on envisage d'établir un examen externe indépendant et ponctuel par les pairs, celui-ci comprenne l'expertise nécessaire dans la discipline et **le paradigme méthodologique pertinent** pour effectuer l'examen par les pairs de la recherche en question?

## 799 5. PROCHAINES ÉTAPES

800 Le CTSH aimerait recevoir des commentaires de la part des chercheurs qualitatifs ainsi que tous  
801 les membres de la communauté de recherche et du public. Plus particulièrement, le CTSH  
802 encourage les lecteurs à répondre aux questions soulevées dans le présent document ou à faire des  
803 commentaires plus généraux sur ce document de travail, notamment en ce qui concerne la  
804 possibilité d'inclure un chapitre sur la recherche qualitative dans l'EPTC. De plus, le CTSH  
805 encourage les CÉR qui évaluent des propositions de recherche qualitative et les chercheurs qui les  
806 effectuent à fournir des exemples additionnels pour montrer comment les questions soulevées  
807 dans le présent document ont été traitées dans leurs propres travaux. Ils sont aussi encouragés à  
808 donner des exemples des meilleures façons de décrire ce genre de recherche et comment des  
809 politiques locales, nationales ou internationales ont traité les questions décrites dans le présent  
810 document de travail.

811 Les prochaines étapes du CTSH comprendront la consultation sur des recommandations  
812 provisoires des changements au libellé de l'EPTC qui proviendront des commentaires fournis par  
813 l'ensemble des chercheurs sur le présent document de travail. La réflexion et les travaux futurs du  
814 CTSH seront aussi éclairés par ses travaux et consultations complémentaires sur des questions  
815 telles que le consentement libre et éclairé, le mérite scientifique, les beaux-arts et les nouveaux  
816 médias, ainsi que son projet pilote sur les points de vue des participants à la recherche.



817 **ANNEXE A – CÉR ET QUESTIONS ADDITIONNELLES LIÉES À LA RECHERCHE**  
818 **QUALITATIVE**

819 Bien qu'elles ne soient pas strictement liées au présent document de travail, un certain nombre de  
820 questions ont émergé de notre analyse qui porte sur la relation entre les CÉR et les questions liées  
821 à la recherche qualitative. En voici quelques-unes afin de solliciter du lecteur des commentaires et  
822 des descriptions de leurs expériences pour que nous en profitons lors de notre révision de  
823 l'EPTC.

824

825 ○ *Question A-1* : Quelles modalités peuvent être adoptées par les CÉR pour tenir compte du fait  
826 que les chercheurs en qualitatif ont normalement besoin d'être en rapport avec le terrain de  
827 recherche bien avant qu'un plan de recherche définitif ne puisse être présenté pour  
828 approbation par le CÉR?

829 ○ *Question A-2* : Comment les CÉR peuvent-ils reconnaître que certains projets ou programmes  
830 de recherche qualitative se prolongent sur une longue période de temps fréquemment  
831 marquée par des périodes d'inactivité apparente?

832 ○ *Question A-3* : Selon l'avis des CÉR, qu'est-ce qui constituerait un changement  
833 « significatif » dans un plan de recherche et qui mériterait que le CÉR en soit informé?

834 ○ *Question A-4* : Les chercheurs ayant des relations à long terme avec des participants se  
835 servent d'un certain nombre de stratégies pour gérer les questions d'éthique entourant ces  
836 relations. Comment un CÉR devrait-il traiter le genre de lien à long terme qu'ont certains  
837 chercheurs bien longtemps après que le projet de recherche ne soit officiellement terminé?

838 ○ *Question A-5* : Comment un CÉR traiterait-il les rôles multiples inévitables des chercheurs  
839 par rapport aux participants à la recherche et *vice versa*?

840 ○ *Question A-6* : Étant donné la diversité des moyens d'approcher des participants à la  
841 recherche, comment un CÉR configurerait-il une gamme de procédures pour accueillir et  
842 enregistrer le consentement?

843



844 **ANNEXE B – LECTURES SUGGÉRÉES**

845 En plus des références présentées aux notes en bas de page, nous avons tenté de cerner un certain  
846 nombre des travaux les plus pertinents sur la recherche qualitative et l'éthique qui ont été publiés  
847 au cours des cinq dernières années. Nous avons choisi des travaux portant sur la recherche  
848 qualitative et l'éthique en général ainsi que des travaux portant sur les grands principes décrits  
849 dans l'EPTC (tels que le consentement, les préjugés et autres).

- 850 Adler, P.A. et Adler, p. (2002) The Reluctant Respondent. In Gubrium, J.F. and Holstein, J.A.  
851 (eds.), *Handbook of Interview Research : Context and Method*. Thousand Oaks : Sage,  
852 pp. 515-535.
- 853 Anthony, Robert. 2004. « Consistency of Ethics Review » [12 paragraphes]. *Forum Qualitative*  
854 *Sozialforschung / Forum : Qualitative Social Research* [Journal en ligne], 6(1) (octobre),  
855 Art. 5. Disponible à : <http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/1-05/05-1-5-e.htm>.
- 856 Becker, Howard S. 2003. « What about Mozart? What about Murder? » *Rassegna Italiana di*  
857 *Sociologia*. 44 (4) : 483-492.
- 858 Bosk Charles. 2001. « Irony, Ethnography and Informed Consent. » In [authors?], eds. *Bioethics*  
859 *in Social Context*. Philadelphia : Temple University Press.
- 860 Bruner, E. M. 2004. « Ethnographic practice and human subjects review. » *Anthropology News*,  
861 (janvier) : 10.
- 862 Coomber, Ross. 2002. « Signing your life away? : Why research ethics committees (REC)  
863 shouldn't always require written confirmation that participants in research have been  
864 informed of the aims of the study and their rights – the case of criminal populations. »  
865 *Sociological Research Online* 7(1), mai. [www.socresonline.org.uk](http://www.socresonline.org.uk)
- 866 Corbin, Julie et Janice A. Morse. 2003. « The unstructured interactive interview : Issue of  
867 reciprocity and risks when dealing with sensitive topics. » *Qualitative Inquiry*. 9 (3) :  
868 335-354.
- 869 Cribb, A. 2003. « Approaching qualitative research. » Pp. 40-48 in S. Eckstein (Ed.), *Manual for*  
870 *research ethics committees* (6th ed). Cambridge : Cambridge University Press.
- 871 Doucet, Hubert, Gaudreau, Édith et Grimaud, Marie Angèle. 2006. « Colloque Éthique et  
872 recherche qualitative dans le secteur de la santé : échanges sur les défis. » Institut  
873 international de recherche en éthique biomédicale et Association canadienne-française  
874 pour l'avancement des sciences. 72e Congrès de l'ACFAS (2004). ACFAS.
- 875 Fluehr-Lobban, C. (Ed.). 2003. *Ethics and the profession of anthropology : Dialogue for ethically*  
876 *conscious practice* (2nd ed.). Walnut Creek, Californie : Altamira Press.
- 877 Guillemain, Marilys et Lynn Gillam. 2004. « Ethics, Reflexivity, and "Ethically Important  
878 Moments" in Research. » *Qualitative Inquiry*. 10 (2) : 261-280.
- 879 Hermanowicz, Joseph C. 2002. « The Great Interview : 25 Strategies for Studying People in  
880 Bed. » *Qualitative Sociology : Special Issue on Sex in Research*. 25 (4) : 479-500.
- 881 Herrera, C.D. 2001. « Research ethics and the interpretive stance in fieldwork. » *Philosophy of*  
882 *the Social Sciences* 31(2), 239-246.
- 883 Herrera, C D. 2003. « A Clash of Methodology and Ethics in "Undercover" Social Science. »  
884 *Philosophy of the Social Sciences*. 33 (3) : 351-362.
- 885 Israel, Mark. (2004). *Ethics and the Governance of Criminological Research in Australia*.  
886 Sydney, Australia : New South Wales Bureau of Crime Statistics and Research. Aussi  
887 disponible à [www.lawlink.nsw.gov.au/bocsar](http://www.lawlink.nsw.gov.au/bocsar)
- 888 Malone, S. 2003. « Ethics at home : Informed consent in your own backyard. » *Qualitative*  
889 *Studies in Education*, 16(6), 797-815.
- 890 Mauthner, Melanie, Melanie Birch, Julie Jessop et Tina Miller, éditrices. (2002) *Ethics in*  
891 *Qualitative Research*. London : Sage.

- 892 McDonald, Susan. 2003. « Answering Questions and Asking More : Reflections on Feminist  
893 Participatory Research. » *Resources for Feminist Research/Documentation sur la*  
894 *recherche féministe*. 30 (1-2) : 77-100.
- 895 McGinn, Michelle K. et Sandra L. Bosacki. 2004. « Research Ethics and Practitioners : Concerns  
896 and Strategies for Novice Researchers Engaged in Graduate Education. » *Forum :*  
897 *Qualitative Social Research*. 5 (2) (mai). Art. 6.
- 898 Miles, Matthew B., Huberman, A. M., Bonniol, Jean-Jacques. 2003. *Analyse des données*  
899 *qualitatives*. De Boeck Université.
- 900 Mucchielli, Alex. 2004. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*,  
901 2e éd. mise à jour et augm. Armand Colin.
- 902 Munhill, Patricia (éditrice). *Nursing Research : A Qualitative Perspective*. 3d ed, 2001 Sudbury,  
903 Massachusetts : Jones and Bartlett Publishers.
- 904 Murphy, Elizabeth et Robert Dingwall. 2002. « The Ethics of Ethnography. » Chapter 23 in Paul  
905 Atkinson, Amanda Coffey, Sara Delamont, John Lofland, and Lyn Lofland, eds.  
906 *Handbook of Ethnography*. London : Sage : 339-351.
- 907 Murray, Susan B. 2003. « A Spy, a Skill, a Go-Between, or a Sociologist : Unveiling the  
908 'Observer' in Participant Observer. » *Qualitative Research*. 3 (3) : 377-395.
- 909 O'Neill, P. 1998. *Negotiating Consent in Psychotherapy*. New York : New York University  
910 Press. (Part of series of Monographs on *Qualitative Methods in Psychology*).
- 911 O'Neill, P. 2001. Hegemony, democracy, and qualitative research, *History and Philosophy of*  
912 *Psychology Bulletin*. 13(1) : 10-13.
- 913 O'Neill, P. 2002. Tectonic Change : Qualitative Methods in Psychology. *Canadian Psychology*.  
914 43 (3), 190-194.
- 915 Oberle, Kathleen M. 2002. « Ethics in qualitative health research. » *Annals of the Royal College*  
916 *of Physicians & Surgeons of Canada*. 35 (8 suppl.) : 563-566.
- 917 Paillé, Pierre, Mucchielli, Alex. 2003. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*.  
918 Armand Colin.
- 919 Parry, Odette, and Natasha S. Mauthner, 2004. « Whose Data Are They Anyway? Practical, Legal  
920 and Ethical Issues in Archiving Qualitative Research Data. » *Sociology*. 38 (1) : 139-152
- 921 Plattner, S. 2004. Human subjects protections and anthropology. *Anthropology News*, 45(2).
- 922 Roth, Wolff-Michael Roth. 2004. « Qualitative Research and Ethics. » *Forum : Qualitative*  
923 *Social Research*. 5 (2) (mai). Art. 7
- 924 Tolich, Martin. 2004. « Internal Confidentiality : When Confidentiality Assurances Fail  
925 Relational Informants. » *Qualitative Sociology*. 27 (1) (printemps) : 101-106.
- 926 van den Hoonaard, Will. C., ed. (2002) *Walking the Tightrope : Ethical Issues for Qualitative*  
927 *Researchers*. Toronto : University of Toronto Press.
- 928 van den Hoonaard, Will. 2003. « Is Anonymity an Artifact in Ethnographic Research? *J. of*  
929 *Academic Ethics*. 1 (2) : 221-223.
- 930 van den Hoonaard, Will. C. et Anita Connolly. (2006) « Anthropological Research in Light of  
931 Research-Ethics Review : Canadian Master's Theses, 1995-2004. » *J. of Empirical*  
932 *Research on Human Research Ethics*. 1 (2) : 59-70.
- 933 Welland, Trevor et Lesley Pugsley, eds. (2002). *Ethical Dilemmas in Qualitative Research*.  
934 Aldershot, UK, and Burlington, Vermont.
- 935 Wray-Bliss, Edward. 2003. « Research Subjects/Research Subjections: Exploring the Ethics and  
936 Politics of Critical Research. » *Organization*. 10 (2) : 307-325.
- 937

938 **ANNEXE C – CADRE DE RÉTROACTION DU CTSH: LISTE DES QUESTIONS**  
939

940 **Consultation du CTSH : Cadre de rétroaction**

941 **LA RECHERCHE QUALITATIVE DANS LE CONTEXTE DE L'EPTC**

942 **16 février au 16 avril 2007**

943 Un cadre de rétroaction est joint afin de vous servir de guide pour répondre à l'Appel aux  
944 commentaires. A toutes fins utiles, nous joignons dans le document en ligne une version  
945 Microsoft Word téléchargeable du cadre de rétroaction, que vous pourrez utiliser comme il vous  
946 convient.

947 Veuillez envoyer vos commentaires par courriel à : [csth@ger.ethique.gc.ca](mailto:csth@ger.ethique.gc.ca) ou par télécopieur au  
948 613.996.7117 au plus tard le **16 avril 2007**.

**Encadré 1**

De votre perspective,

*Question 1* : La vision de la « recherche qualitative » décrite dans le document est-elle conforme à votre compréhension des approches qualitatives?

*Question 2* : L'EPTC devrait-il inclure un nouveau chapitre qui examine la recherche qualitative et devrait-il aussi intégrer dans les chapitres existant de l'EPTC des changements et des exemples tirés des approches qualitatives?

---

**Encadré 2**

*Question 3* : Comment les processus des CÉR pourraient-ils évoluer pour mieux reconnaître les questions d'éthique soulevées par la recherche qualitative?

*Question 4* : Comment les chercheurs qui se servent de méthodes de recherche qualitatives peuvent-ils aider les CÉR à examiner et à comprendre la recherche qualitative?

*Question 5* : Possédez-vous des documents de politiques ou de procédures ainsi que des exemples qui reflètent les pratiques des CÉR qui sont utiles pour les chercheurs en qualitatifs ou qui signalent des problèmes entourant l'évaluation de la recherche qualitative et qui pourraient servir d'exemple partout au pays?

---

**Encadré 3**

*Question 6* : Puisque la rédaction de notes préliminaires sur le terrain peut ou non coïncider avec des projets de recherche réels, comment de telles notes peuvent-elles obtenir l'approbation en matière de l'éthique si elles deviennent effectivement des projets de recherche?

---

**Encadré 4**

*Question 7* : Les établissements devraient-ils préparer des procédures spéciales d'évaluation pour de telles recherches inattendues et des recherches immédiates « d'urgence ou de sinistre »? À quoi ressembleraient-elles dans le contexte de la recherche qualitative?

*Question 8* : Les chercheurs devraient-ils pouvoir présenter des intentions et des procédures générales de recherche en prévision de tels terrains de recherche uniques, tout en travaillant conformément à des lignes directrices appropriées sur l'éthique? Les établissements pourraient-ils envisager des procédures accélérées d'évaluation?

---

**Encadré 5**

*Question 9* : Est-ce que l'EPTC devrait traiter des aspects liés à la gestion, au stockage et à la conservation des données? Si oui, comment devraient-ils être traités?

*Question 10* : Quel conseil l'EPTC devrait-il offrir aux chercheurs concernant la publication des données qualitatives à la lumière de la question de la confidentialité interne et dans le cas où les chercheurs qualitatifs ne travaillent pas avec des données qui préservent l'anonymat? Y a-t-il des moyens de proposer un cadre éthique pour la publication de données qualitatives?

---

**Encadré 6**

*Question 11* : La réalisation de recherches qualitatives peut comprendre des relations complexes entre le participant à la recherche et les chercheurs. Étant donné la diversité des relations entre le chercheur et les participants à la recherche, qu'est-ce qui représenterait un réel conflit d'intérêts dans une recherche qualitative ou ethnographique et comment les aspects éthiques d'une telle relation devraient-ils être traités?

---

**Encadré 7**

*Question 12* : Quand l'évaluation par le CÉR de la proposition de recherche devrait-elle avoir lieu et que devrait comporter cette évaluation?

*Question 13* : De quels éléments les CÉR et les chercheurs doivent-ils tenir compte par rapport aux propositions de recherche qualitative et interprétative afin que les principes fondamentaux mis de l'avant par l'EPTC soient intégrés dans les propositions de recherche et équilibrés avec les bénéfices éventuels aux personnes, groupes ou à l'avancement des connaissances liés à la réalisation de recherches solides?

---

**Encadré 8**

*Question 14* : L'acquisition de bonnes habiletés de recherche qualitative par les étudiants requiert une participation prolongée à des pratiques de recherche sur le terrain et comporte même des entrevues réalisées seul ou des exercices d'observation dans des contextes publics sans l'intention ou la possibilité de publier ces exercices d'apprentissage. Quel rôle devrait jouer le CÉR dans l'approbation de ces exercices pédagogiques limités, si rôle il y a?

---

**Encadré 9**

*Question 15* : Est-ce que la clarification du libellé de la section de l'EPTC portant sur l'évaluation par les pairs assure que, lorsqu'on envisage d'établir un examen externe indépendant et ponctuel par les pairs, celui-ci comprenne l'expertise nécessaire dans la discipline et le paradigme méthodologique pertinent pour effectuer l'examen par les pairs de la recherche en question?

### **CÉR et questions additionnelles reliées à la recherche qualitative**

- *Question A-1* : Quelles modalités peuvent être adoptées par les CÉR pour tenir compte du fait que les chercheurs qualitatifs ont normalement besoin d'être en rapport avec le terrain de recherche bien avant qu'un plan de recherche définitif ne puisse être présenté pour approbation par le CÉR?
- *Question A-2* : Comment les CÉR peuvent-ils reconnaître que certains projets ou programmes de recherche qualitative se prolongent sur une longue période de temps fréquemment marquée par les périodes d'inactivité apparente?
- *Question A-3* : Selon l'avis des CÉR, qu'est-ce qui constituerait un changement « significatif » dans un plan de recherche et qui mériterait que le CÉR en soit informé?
- *Question A-4* : Les chercheurs ayant des relations à long terme avec des participants se servent d'un certain nombre de stratégies pour gérer les questions d'éthique entourant ces relations. Comment un CÉR devrait-il traiter le genre de lien à long terme qu'ont certains chercheurs bien longtemps après que le projet de recherche ne soit officiellement terminé?
- *Question A-5* : Comment un CÉR traiterait-il les rôles multiples inévitables des chercheurs par rapport aux participants à la recherche et *vice versa*?
- *Question A-6* : Étant donné la diversité des moyens d'approcher des participants à la recherche, comment un CÉR configurerait-il une gamme de procédures pour accueillir et enregistrer le consentement?